

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_193

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 8 décembre 2021

**OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION
INSTALLATION AGRICOLE - FERME
DE LA PROVENCHERE VERONIQUE
IANNUZZI**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marilyn ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; MJ SEGUIN à Williams DUFOUR</p>
---	---

CONSIDÉRANT la décision communautaire du 15 décembre 2016 en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA, et la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'aide reçu à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT l'examen par la Commission Agriculture Forêt Patrimoine réunie le 29/11/2021, et son avis favorable sur la proposition d'aide à l'investissement à FERME DE LA PROVENCHERE - VERONIQUE IANNUZZI – LES ECHELLES qui concerne une installation titre principal hors cadre familial : production Bovin viande spécialisé en veaux de lait et vente auprès de bouchers ou restaurateurs en circuits courts.

L'investissement porte sur un agrandissement du bâtiment permettant d'accueillir les mères dans de meilleures conditions, une fermeture du bâtiment jusque-là ouvert sur toute sa longueur, et permettant l'accueil du public et notamment PMR. L'extension du bâtiment a été réalisée en Bois de Chartreuse, et a porté sur un montant de 81 700€.

La Commission a émis un avis positif :

- Le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA à l'investissement
- le projet présenté répond à au moins 2 des objectifs soutenus : amélioration du bien-être animal et développement de l'accueil du public PMR notamment.
- sur la base de ces éléments, considérant les autres aides reçues, le montant d'aide AIDA est de 8 000 €. Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'investissement.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 8 000 € au projet d'installation porté par Mme IANNUZZI,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement de cette subvention, après réception des pièces justificatives.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 décembre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

